

**Syndicat Mixte
D'Etudes, d'Aménagement et de Gestion
De la Base de Loisirs de Jablines-Annet (SMEAG)**

MARCHÉ de PRESTATION DE SÉCURITÉ

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Le pouvoir adjudicateur :

**M. Le Président du Syndicat Mixte
D'Etudes, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG)
De la Base de Loisirs de Jablines-Annet**

Objet du marché :

PRESTATION DE SÉCURITÉ

Etabli en application du Code des Marchés Publics Décret n° 2006-975 du 1er août 2006

La procédure utilisée est la suivante :

Procédure Adaptée en application des articles 26-II-2 et 28 du Code des Marchés Publics

Date et heure limites de remise des propositions :

Le jeudi 19 mars 2026

Avant 11H30

Contenu

Article 1 - Acheteur.....	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2-1-Objet du marché	3
2-2-Procédure de passation	3
2-3-Forme du marché.....	3
Article 3 - Dispositions générales	3
3-1-Modalités de financement et de paiement	3
3-2-Forme juridique de l'attributaire	3
3-3-Délai de validité des propositions.....	4
3-4-Variantes et options.....	4
Article 4 - Dossier de consultation.....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	4
4-2-1 Retrait du DCE	4
4-2-2 Questions posées sur le DCE.....	4
4-3-Modification de détail au dossier de consultation	4
Article 5 - Présentation des propositions	4
5-1-Documents à produire	4
5-2-Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
5-2-1 Remise des offres sur support papier.	6
Article 6 - Jugement des propositions – négociations.....	7
Article 7– Visite du site	7
Article 8 - Renseignements complémentaires.....	8

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

M. le Président du SMEAG de l'île de Loisirs de Jablines-Annet.
La maîtrise d'œuvre sera assurée par le Maître d'Ouvrage.

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur le marché de **PRESTATION DE SÉCURITÉ**

De l'île de Loisirs Jablines-Annet.

Les prestations seront exécutées **dans leur globalité dès la notification du marché.**

Un seul lot est proposé.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par **Procédure Adaptée** en application des articles 26-II-2 et 28 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Modalités de financement et de paiement

Les travaux sont financés par le syndicat mixte (crédits prévus en section de **fonctionnement**). Les prestations seront réglées par mandat administratif.

3-2-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des Marchés Publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3-3-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-4-Variantes et options

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- ~~Le présent Règlement de la Consultation,~~
- L'Acte d'Engagement,
- ~~Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,~~
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- **LE BPU**
- **La présentation de l'entreprise et le dossier technique en rapport avec le CCTP**

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, le maître d'ouvrage met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, aux entreprises qui en font la demande.

4-2-1 Retrait du DCE

Cette demande doit être adressée à l'adresse suivante: direction@jablines-annet.iledeloisirsfr

Les entreprises fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique responsable de l'étude, les coordonnées postales et téléphoniques et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

4-2-2 Questions posées sur le DCE

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions à la maîtrise d'œuvre au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

1. une lettre de candidature;

2. des informations sur le Chiffre d'Affaires de l'entreprise ou de chaque membre du groupement concernant les prestations objet du marché réalisées au cours des trois derniers exercices ;
3. la présentation d'une liste des principales réalisations effectuées par le candidat ou chaque membre du groupement au cours des trois dernières années ; et notamment d'une liste de travaux d'importance équivalente, indiquant le montant, la date, le maître d'ouvrage et le lieu d'exécution.
4. l'indication des effectifs de l'entreprise ;
5. les attestations et déclarations sur l'honneur prévues aux articles 44 et 45 du code des marchés publics ;
6. l'Acte d'Engagement dûment rempli et signé ;
7. un Mémoire Technique comprenant une note relative à l'organisation du candidat et aux méthodes que ce dernier se propose d'adopter pour l'exécution de son contrat dans le cadre de cette opération. Elle devra permettre d'apprécier la valeur des propositions et comportera au minimum l'approche globale de la mission ainsi qu'une présentation des méthodes et des démarches mises en œuvre dans le cadre du fonctionnement général du site. Cette description devra permettre d'apprécier :
 - (a) la compatibilité des méthodes du candidat avec le fonctionnement de la Base,
 - (b) la manière dont sera conduite l'exécution des travaux.
8. Le détail de la composition de l'équipe dédiée à cette opération et la désignation de l'interlocuteur unique pour la maîtrise d'ouvrage (le titulaire veillera à fournir le CV des personnes affectées) ;
9. L'organisation envisagée pour le déroulement des différentes phases de travaux et la maîtrise des délais, et notamment le temps prévisionnel d'intervention. Le candidat veillera à préciser comment il prévoit l'enchaînement des phases préparatoires et d'exécution et fournira à cet effet un planning détaillé des travaux.

Les offres des concurrents seront entièrement **rédigées en langue française**.

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage conclura le marché **en (€) euros**.

Pour ce qui est des attestations et déclarations sur l'honneur, le candidat peut utiliser l'imprimé en annexe et le retourner.

Si le candidat retenu a produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, il ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents dans un délai de 5 jours à compter de la demande qui lui en est faite.

En outre, il devra, dans le même délai produire une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement et des contributions sociales et **datant de moins de six mois**.

5-2-Conditions d'envoi ou de remise des plis

5-2-1 Remise des offres sur support papier.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté. L'enveloppe extérieure porte l'adresse suivante :

M. Le Président du SMEAG de la
Base Régionale de Plein Air et de Loisirs de Jablines-Annet
Service des Marchés Publics
77450 JABLINES

Avec la mention :

PRESTATION DE SÉCURITÉ

Les offres devront être remises contre récépissé à la même adresse :

Avant le jeudi 19 mars 2026 à 11h30

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à la même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs. **Les offres en format papier devront intégrer une copie sous forme numérique (CD).**

5-2-2 Remise des offres sur support électronique

Cette demande doit être adressée à l'adresse suivante: direction@jablines-annet.iledeloisirsfr

Avec la mention :

« PRESTATION DE SÉCURITÉ »

„

Les offres devront être remises contre récépissé à la même adresse :

Avant le jeudi 19 mars 2026 avant 11H30

MENTIONS COMPLEMENTAIRES

1. Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification.
2. Les soumissionnaires s'engagent à ne pas contester la présente lettre de consultation, les documents auxquels ils renvoient, ainsi que les éléments constitutifs du dossier de consultation,
3. La maîtrise d'ouvrage s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux du Service Marchés de la maîtrise d'ouvrage et sont les seuls faisant foi sous cette forme.

Article 6 - Jugement des propositions – négociations

- Critères de jugement des candidatures : références, capacités techniques et financières
- Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants :
 - **Le prix : 50 % (50 points)** accord de réversion selon CCTP
 - **La valeur technique de l'offre : 50 % (50 points)**. Elle sera appréciée au regard des documents fournis par le candidat, sur la base de la méthodologie suivante :
 - Le contenu du Mémoire Technique (10 points)
 - La compatibilité des méthodes du candidat avec le fonctionnement de la Base (10 points)
 - Le détail de la composition de l'équipe travaux dédiée à cette opération (10 points)
 - L'organisation envisagée pour le déroulement des différentes phases de travaux et la maîtrise des délais, et notamment le temps prévisionnel d'intervention, et la cohérence du planning d'exécution (10 points)
 - La cohérence de l'offre (10 points) appréciée au regard de
 - La cohérence des prix unitaires (6 points)
 - La cohérence des postes du quantitatif (4 points)

Il est précisé que :

- Toute offre incomplète sera déclarée irrecevable. **L'attention des candidats est donc appelée sur l'importance de la rédaction des documents listés**
- Un premier classement des offres sera ensuite effectué,
- Des négociations pourront ensuite être engagées à la seule initiative du maître de l'ouvrage (les candidats ne disposent pas d'un droit à négociation) avec les **trois candidats classés en première position**, sauf s'il résulte du premier classement que l'offre du candidat pressenti peut être acceptée en l'état, sans qu'il soit nécessaire, pour le maître de l'ouvrage, de la modifier.
- Les négociations porteront alors sur l'un ou l'autre des critères de jugement des offres ou sur les deux à la fois.

• Article 7 – Visite du site

La visite du site, préalablement à la remise d'une offre, est conseillée. Les candidats en feront la demande auprès du maître d'ouvrage par téléphone ou par mail.

Téléphone : 01 60 26 04 31

Messagerie : direction@jablines-annet.iledeloisirs.fr

Article 8 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

1) Renseignements administratifs et techniques

Correspondant : **M. Cyrille MARCHADOUR – Directeur Général**

Téléphone : 01 60 26 04 31

Courriel : direction@jablines-annet.iledeloisirs.fr